Mise en ligne : 26 septembre 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE CAMEROUN-NIGERIA

filiale de la Société bordelaise des comptoirs africains

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Bordelaise_Comptoirs_afric.pdf

Date de fondation : inconnue.

CAMEROUN-NIGERIA (Soc. Fse du), 15, r. Vauban, Bordeaux (Gironde). T. 14-14. Ad. t. Bordrafrica-Bordeaux. Codes : A.B.C. 5e édit., A.Z. Soc. an. au cap. de 2.000.000 de francs. Conseil d'adm. : Président : M. Philippe Delmas ; MM. Léon Prom, F. Calcat, Jean Grenouilleau, Maurice Grenouilleau, André Grenouilleau. Comptoirs : Duala, Eseka, Edea, Ybassi, Bonaberi, Onano-Bessa, Ebolowa, Port-Harcourt.

Commerce d'importation et d'exportation en Cameroun, Nigeria. Exportation : toutes marchandises manufacturées. Importation : produits oléagineux, cacao, caoutchouc (587-1-38616).

(*Annuaire industriel*, 1925).

Convocation en AGE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 août 1921)

4 octobre, à Bordeaux, 15, rue Vauban. Dissolution.

COMPAGNIE BORDELAISE DES COMPTOIRS AFRICAINS
15, rue Vauban, 15, Bordeaux
(*Les Annales coloniales*, 7 novembre 1921)

……

Cette perte provient d'une part de la crise commerciale, d'autre part de la défaillance de l'une de ses filiales, « la Société française Cameroun-Nigeria », qui est débitrice d'une somme de 8.876.994 fr. 32. Des actions sont en cours pour poursuivre le recouvrement de cette créance.

……

Étude de Me Jacques BOSSUET, notaire à Bordeaux.
CHANGEMENT DE LIQUIDATEUR
(*Journal officiel des terrotoires occupés de l'ancien Cameroun*, 1er mai 1922)

Suivant délibération prise le six février mil, neuf cent vingt-deux, par les actionnaires de la société anonyme dit Société française Cameroun-Nigeria, au capital de deux millions de francs, réunie en assemblée générale extraordinaire, au siège social, à Bordeaux, rue Vauban, n° 15, de laquelle délibération une copie conforme du procès-

verbal a été déposée par acte du dix sept février mil neuf cent vingt-deux, au rang des minutes de Me Jacques BOSSUET, notaire à Bordeaux.

Ladite assemblée a décidé d'accepter la démission de M. A. MARQUAIS, comme liquidateur de la société, nommé par l'assemblée générale extraordinaire du quatre octobre mil neuf cent vint .et un, et a nommé comme liquidateur de la société, en remplacement de M. MARQUAIS, M. Fernand CALCAT, administrateur direteur de la Compagnie Bordelaise des Comptoirs Africains, demeurant à Bordeaux, boulevard du Président-Wilson, n° 206 et de lui conférer les pouvoirs plus étendus, et notamment la mission de réaliser même à l'amiable, tout l'actif mobilier et immobilier de la société, faire le transfert ou la cession à tout particulier ou toute autre société, soit par voie d'apport contre espèces ou contre titres entièrement libérés, soit autrement, de tout ou partie des droits, actions et obligations de la Société, liquider, traiter, transigner, compromettre, donner tous désistements ou mainlevées avec ou sans constatation de paiement.

Expéditions dudit acte de dépôt et de la délibération ci-dessus énoncée du six février mil neuf cent vingt-deux ont été déposées le quatre mars mil neuf cent vingt-deux, à chacun des greffes du tribunal de commerce de Bordeaux et de la Justice de paix du deuxième canton de la même ville, et le 18 avril 1922 au greffe du Tribunal civil de Douala.

Pour extrait et mention

Signé : Jacques BOSSUET.